

- p. 2 : Actualités : Mouvement social : guerre de position !
- p. 3 : Édito : Réforme des retraites : danger.
- p. 4 : Grigny 2020 ou un « modèle de cité éducative » ?
- p. 5 : Grand débat national et annonces du Président Macron pour l'École.
- p. 6 : 3^{ème} prépa-Métiers : dès le collège, tri et sélection renforcés.
- p. 7 : Repères Vie scolaire de la CGT Educ'action
- p. 8 : Une université accessible à toutes et tous !
- p. 9 : Le collectif AESH reçu à l'Assemblée. Nouveau master Meef : une formation stressante.
- p. 10 : 3^{ème} congrès SNEIP-CGT. Les délégué-es décident du maintien du syndicat national.
- p.11 à 14 : DOSSIER – Contre l'École de Blanquer, pour une école émancipatrice.**
- p. 15 : Violences au travail : ne pas qualifier les faits pour mieux les faire cesser.
- p. 16 : Le devoir de réserve.
- p. 17 : Construire l'égalité à l'école pour gagner l'égalité au travail. Prévention des violences faites aux enfants.
- p. 18 : Orientation scolaire et ségrégations sexistes. Quelles pratiques pédagogiques pour gagner l'égalité ?
- p. 19 : Rencontre : Éliane Viennot - Professeuse de littérature française de la Renaissance.
- p. 20 : À votre santé... par ordonnance !
- p. 21 : Du 12 au 17 mai : 52^{ème} congrès de la CGT.
- p. 22 : Mensonges d'État et trahison de la réforme de l'ASE : la « bienveillance » selon Macron.
- p. 23 : C comme Confiance...

Je souhaite me syndiquer

Se rendre sur notre site : www.cgteduc.fr

cliquer sur « Rejoignez-nous » dans le menu principal

Je souhaite prendre contact

01 55 82 76 55 / unsen@ferc.cgt.fr
CGT Educ'action - 263, rue de Paris
case 549 - 93515 Montreuil cedex



Directrice de publication : Nadine CASTELLANI LABRANCHE. Rédactrice en chef : Pauline SCHNEGG
Maquette : Christine JARRY-AREND. Conception de la « Une » : Bertrand VERHAEGHE
Périodicité : bimestrielle. CPPA : 0620 5 07375 - ISSN : 1250-4270. Dépôt légal : à parution
Imprimerie RIVET - BP 1577 (87022) Limoges cedex 9. CGT Educ'action - 263, rue de Paris -
case 549 - 93515 Montreuil cedex. Tél. : 01.55.82.76.55 - Télécopie : 01.49.88.07.43
Mél : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : www.cgteduc.fr

Mouvement social : guerre de position !

Alors que la volonté de la CGT avec d'autres organisations (Solidaires, FSU) était de faire du 1^{er} mai 2019 une journée historique pour le mouvement social en convergence avec le mouvement des gilets jaunes, Castaner et Macron en ont décidé autrement.

Confrontés depuis des mois à une fronde sociale, à laquelle ils ne souhaitent pas répondre, le président des riches et son gouvernement sont effrayés par la perspective d'une mobilisation unitaire ! Alors tous les moyens sont bons, y compris une charge des forces de l'ordre contre le cortège syndical, CGT en tête, lors de la manifestation parisienne. Une atteinte inacceptable contre le droit à manifester !

Mais, « ce sont plus de 310 000 salarié-es, privé-es d'emploi et retraité-es qui se sont rassemblé-es sur près de 250 manifestations pour exprimer au gouvernement mais aussi au patronat l'exigence d'autres choix politiques en faveur d'une hausse des pensions et salaires, de plus de justice fiscale, de services publics de proximité, d'une politique sociale répondant aux besoins de la population ». Et dans plusieurs lieux, gilets jaunes et gilets rouges ont défilé ensemble.

La colère est toujours là, les annonces de Macron à la suite du grand débat ne font pas illusion. Car au fond il ne lâche toujours rien pour les plus modestes et conserve tout pour les plus riches.

Pire encore, la politique ultra libérale engagée se poursuit avec le projet de destruction du statut de fonctionnaire avec le recours accru aux contractuel·les et la suppression, à terme, d'emplois.

Les quelques mesures annoncées, comme les non-fermetures d'écoles ou d'hôpitaux, ou le recul sur la suppression de 120 000 postes n'ont pas convaincu, les projets de contre-réformes restent d'actualité. Les agent-es de la Fonction publique se sont mobilisé-es massivement le 9 mai avec 8 organisations syndicales dont les personnels de l'Éducation qui ont répondu à l'appel car les réformes de la voie pro, du lycée et la loi École de la confiance sont toujours là.

Mais nous aussi, nous sommes toujours là et restons déterminé-es à combattre le projet de société mis en place par un pouvoir toujours plus autoritaire et toujours plus antisocial !

Nadine CASTELLANI LABRANCHE





Patrick Désiré, secrétaire général

Un temps déstabilisé par les luttes sociales, Emmanuel Macron poursuit invariablement la même politique d'austérité depuis son élection, conduisant à une paupérisation de plus en plus marquée d'une part croissante de la population.

Après l'École et la Fonction publique, la prochaine cible d'Emmanuel Macron sera très certainement notre système de retraite.

Cette nouvelle attaque va modifier profondément les règles de calcul. Elles amputeront indéniablement les pensions des agent-es de la Fonction publique pénalisant ainsi l'immense majorité de nos collègues.

Réforme des retraites : danger

Pour le comprendre, il suffit de regarder les modes de calculs : là où les retraites du privé sont calculées sur les 25 meilleures années de salaires, celles du public sont calculées sur les six derniers mois de la carrière ; ceux où les fonctionnaires sont les mieux payé-es. Or, sur une carrière,

les salaires dans le public sont souvent plus bas que ceux du privé, cette différence de calcul correspond en réalité à une compensation garantissant aux agent-es du public une retraite convenable.

Le gouvernement Macron rompt ainsi le contrat entre l'État et les fonctionnaires mis en place depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Avec ce système, il sera impossible de maintenir les niveaux de pension, dans le public comme dans le privé d'ailleurs. Dans tous les pays qui sont passés d'un système par annuités à un système par points, le montant des pensions a baissé.

La promesse d'intégrer les primes des fonctionnaires dans le calcul des retraites, ce qui n'est pas le cas actuellement, va introduire de profondes disparités entre les agent-es de l'État en fonction des ministères et entre les agent-es de catégorie A, B ou C en raison du montant de leurs primes.

En faisant ce choix le gouvernement sait pertinemment qu'il va pénaliser les agent-es de catégorie C, les moins qualifié-es mais aussi l'immense majorité des enseignant-es de catégorie A, recruté-es à bac +5 (qui représentent à eux ou elles seul-es plus de 740 000 fonctionnaires) en raison de la faiblesse de leurs salaires primes comprises.

Cette future réforme des retraites jette une lumière crue sur la faiblesse des salaires dans la Fonction publique et plus particulièrement sur ceux des personnels du ministère de l'Éducation nationale. Nous devons probablement lutter pour défendre notre système de retraite cet automne, mais dès maintenant nous devons nous mobiliser pour obtenir une revalorisation immédiate de nos salaires.

Ce n'est que par le rapport de force que nous parviendrons à faire avancer nos revendications.

Grigny 2020 ou un «modèle de cité éducative» ?

Dans le contexte de suppressions de plus de 2600 postes dans le secondaire et sans que les REP/REP+ n'aient fait l'objet d'un bilan, le ministère annonce 60 «cités éducatives» prenant soi-disant modèle sur le projet Grigny 2020. **Ce nouveau label en lien avec les seuls REP+ signifie-t-il la disparition de l'Éducation prioritaire?**

Un label artificiel

Selon l'INSEE, Grigny est une des villes les plus jeunes, les plus pauvres, «les plus défavorisées» (Cour des comptes, février 2019). Plus de 45% de la population vit sous le seuil de pauvreté et l'ensemble des établissements scolaires y est classé en REP+.

Le grand projet éducatif Grigny 2020 a été monté fin 2016 et a apporté des aménagements pertinents en territoire et hors de l'école (académie des sports, média pôle, conservatoire, etc.). Une fois le tri opéré entre les moyens dus à la classification REP+ et ceux amenés par Grigny 2020, le bilan est plus que mitigé côté Éducation nationale.

Ce projet, monté sans concertation avec les personnels, apporte peu concrètement.

Les collègues ont le sentiment qu'on ne tient pas compte de ce qui est déjà fait et qu'on leur impose des

solutions préfabriquées ailleurs, sans pour autant leur donner les moyens attendus.

En février 2019, 150 personnels des établissements de la ville l'ont dénoncé par la grève

Quels moyens ?

Depuis l'instauration des REP+, les moyens diminuent! À la rentrée 2019 dans les collèges, il manquera plus de 120 h pour maintenir les taux d'encadrement de 2017.

Les écoles ne sont pas mieux loties. Communiquant sur les dédoublements des CP/CE1, les 20 maître-ses supplémentaires ont disparu «discrètement» et les remplaçant-es se font rares.

Un des objectifs de Grigny 2020 était d'améliorer la réussite au Bac. Le dispositif Passerelle Ambition Lycée, tutorat de lycéen-nes par des professeur-es de collège, y répond en partie. Mais il n'est financé qu'en HSA et ne concerne que les lycéen-nes des voies générale et technologique, alors que plus de 50% des élèves vont vers la voie professionnelle...

Un réseau repensé pour la énième fois

En 2006, à la création des RAR (Réseau Ambition Réussite), il y avait 9 postes de professeur-e d'appui sur la ville. Au fil du temps, le nombre d'heures d'intervention dans les écoles a diminué, ainsi que le nombre d'assistant-es pédagogiques. Aujourd'hui 5 de ces 9 postes sont vacants sans possibilité d'y postuler et deux ont été supprimés en mars dernier. Ce sont encore des moyens et des missions qui disparaissent !

On change d'orientation tous les cinq ans, alors qu'on a besoin de continuité. Avec un personnel de direction supplémentaire comme chef-fe de projet, avec une multiplicité de comités de pilotage où les personnels enseignants et d'éducation sont peu ou pas représenté-es, on peut craindre que les actions de la cité éducative soient élaborées sans prise avec le terrain.

Véronique JOSIEN, SDEN 91



Grand débat national et annonces du président Macron pour l'École

En présentant le 25 avril dernier ses grandes orientations suite aux mobilisations sociales, le président de la République espérait remobiliser l'opinion et retrouver une dynamique positive. Ces annonces ne concernent que l'école primaire et évacuent le second degré qui traverse une période très difficile avec des réformes structurelles qui renforcent la sélection. Les annonces présidentielles ne sont ni de véritables nouveautés ni des avancées significatives : ce sont des propositions existant déjà ou des engagements antérieurs non honorés jusqu'à présent. Elles oublient surtout très largement les personnels, leur rémunération et leurs conditions de travail.

Tentative de manipulation

Concernant l'annonce sur les fermetures d'écoles, il ne s'agit que d'une opération de communication visant uniquement à calmer les personnels très mobilisés contre la Loi Blanquer. **Qui peut croire un seul instant que des écoles peuvent fermer actuellement sans le consentement des collectivités territoriales ?**

À l'heure où les cartes scolaires se jouent (ouvertures et fermetures de classes), cette annonce a semé le doute dans l'esprit du grand public. Mais ne soyons pas dupes, on parle bien de fermeture d'écoles et non de classes. La différence est subtile et la réalité ne concerne que quelques communes sur une année. De la poudre aux yeux et un tour de passe-passe. Que peuvent aussi penser les collègues exerçant en REP+ et à qui on annonce, qu'ils et elles vont toucher 2000 € alors **qu'ils et elles attendent cette prime déjà actée depuis des mois ?**

Quant aux futurs dédoublements de classes pour les Grandes Sections en maternelle ou la limitation des effectifs à 24 élèves dans certaines classes, si ces objectifs sont louables, cela ne pourra se réaliser sans des moyens humains et financiers conséquents. Mais ils sont prévus à moyens constants, ce qui place une nouvelle fois les collèges et les lycées dans l'obligation de rendre des moyens. La répartition des effectifs se



fera au désavantage des autres classes qui verront leurs effectifs gonfler car il sera alors impossible de constituer des doubles niveaux pour répartir correctement les élèves.

On le voit bien, le président de la République et son gouvernement tentent d'éteindre les contestations sociales qui se propagent. Tous les artifices sont utilisés ou recyclés. Ces quelques mesures très ciblées ne résoudront rien dans l'Éducation nationale, tout comme les récentes annonces visant à lutter contre les inégalités (cantine à 1€ et petits déjeuners gratuits en éducation prioritaire) déjà prévues dans le plan pauvreté depuis septembre 2018.

La CGT Educ'action reste mobilisée avec les collègues et les usager·ères. Elle appelle les collègues à continuer à lutter contre la politique agressive et dévastatrice du gouvernement et du ministre, politique nocive dans l'Éducation nationale, mais aussi dans la Fonction publique.

Jérôme SINOT

3ème Prépa-Métiers : dès le collège, tri et sélection renforcés

La réforme de la voie professionnelle supprime les 3^{ème} prépa-pro et les DIMA. Elle les remplace par une 3^{ème} prépa-métiers qui se caractérise par moins d'heures d'enseignement, plus d'individualisation des parcours et une charge de travail plus importante pour les enseignant-es. Plus de 30 000 élèves sont concerné-es par ce changement.

■ Des heures d'enseignement en moins, et annualisées

Comme pour les autres sections de la voie professionnelle, le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire est en baisse avec un passage de 32h à 30h d'enseignement hebdomadaire. Cette baisse se répartit ainsi : +1h en Français et +1h Maths (avec 1h en groupe dite de consolidation) mais - 0,5h en Histoire-géo, -1h en enseignement artistique, -1,5h en enseignement de sciences et de technologie.

■ Une personnalisation des parcours

La découverte professionnelle se fera à raison de 5h par semaine (-1h) mais les charges de travail augmentent pour les enseignant-es. Ils et elles devront concevoir des séquences d'observation, prévoir pour chaque élève, en fonction de son projet personnel, des périodes d'immersion qui pourront se faire même en CFA et consacrer 36 heures annuelles à l'orientation. Au vu de la lourdeur des tâches l'arrêté prévoit la possibilité d'utiliser les 3 heures de dotation supplémentaire au détriment des dédoublements.

Éducation : préprofessionnalisation ?

La nouvelle 3^{ème} se caractérise donc par un renforcement du « lire, écrire, compter » et une diminution de l'ouverture scientifique, culturelle et de l'enseignement artistique.

En fonction de son projet, chaque élève pourra suivre un stage allant d'une à quatre semaines ce qui implique que tout-es les élèves n'auront pas le même nombre d'heures de cours sur l'année. Un-e référent-e sera chargé-e du suivi individuel de 2 à 4 élèves.

On constate donc une volonté manifeste de pré-professionnaliser les élèves plus tôt.

■ Une augmentation de la charge de travail

Le travail d'orientation échoit aux professeur-es principaux-ales et aux collègues intervenant dans l'enseignement de la découverte professionnelle. Le dispositif prévoit des périodes d'immersion possibles même en CFA, et pour favoriser le développement de l'apprentissage des relations seront à nouer avec les entreprises.

Les élèves devront être préparé-es au DNB alors que les horaires sont en baisse et que la dotation horaire ne favorisera pas les dédoublements.

RÉFORME DE LA VOIE PRO : BLANQUER JOUE À ... L'APPRENTI SORCIER !



La CGT s'oppose à l'idée que les élèves de collège soient uniquement considéré-es comme des futur-es salarié-es.

La CGT s'oppose fermement à toute orientation au cours de la scolarité au collège car elle ne peut constituer une solution aux difficultés des élèves. Le collège doit permettre à tout-es les élèves d'obtenir un niveau qui leur ouvre un large choix de parcours, qui favorise leur épanouissement et les conduise à une qualification pour une insertion sociale et professionnelle souhaitée et assumée.

Catherine PRINZ

Repères Vie scolaire de la CGT Éduc'action

Au CNU de Dourdan, en mars, la CGT a adopté les nouveaux repères de la Vie scolaire. Les précédents étaient incomplets, parfois désuets. Il fallait les retravailler, combler les manques et les actualiser. Ainsi, ce texte intègre la publication de la nouvelle circulaire de missions des CPE, reprend des éléments de textes adoptés (résolution du dernier congrès, repères formation), et actualise la revendication de diminution du temps de travail.

La première partie est consacrée aux personnels de surveillance dans les établissements.

La suppression en 2003 du statut des MI/SE et son remplacement par des postes d'Assistant-es d'Éducation ou Pédagogiques ont ouvert la voie à une précarité accrue chez les jeunes qui ont eu de plus en plus de mal à suivre des études dans des conditions correctes. L'augmentation du temps de travail qui en a découlé en a découragé plus d'un·e.

Au fil des années, les missions de surveillance ont été couvertes par des personnels qui relèvent de multiples statuts, mélangeant des contrats tant privés que publics et d'obligations de service multiples, faisant des services dits « *de vie scolaire* » des laboratoires de la flexibilité et de la précarité. Cela a fragilisé les jeunes étudiant·es et ouvert la voie à la dérèglementation. **Pour ces personnels, la CGT Éduc'action demande la refonte de la Vie scolaire...**

Elle propose, deux nouveaux «*statuts*» : Etudiant·es surveillant·es et Personnels de Vie scolaire, d'éducation et d'animation.

Pour les premier·ères, il s'agirait de créer un statut amélioré de MI/SE, permettant réellement la poursuite d'études avec des horaires aménagés et un salaire digne.

Pour les second·es, fonctionnaires de catégorie B1, il s'agirait de créer un métier permettant l'amélioration des conditions de travail et de faire progresser la vie collégienne et lycéenne, avec une formation initiale

de 2 ans, donnant droit à un diplôme reconnu dans les milieux de l'éducation et de l'animation.

Pour les CPE, le texte développe les revendications, comble les lacunes sur la gestion de l'internat et rappelle aussi la revendication sur la diminution du temps de travail. Il soulève la question des relations de travail entre les CPE et les AEd qui se définissent pour l'instant dans le cadre de l'animation et de la responsabilité du service et non dans le rapport d'autorité hiérarchique, de subordination que les supérieur·es et l'administration aimeraient pourtant bien leur voir endosser.

De nouveaux repères votés au CNU⁽¹⁾

La CGT rappelle qu'ils-elles ne sont pas des chef-fes de service mais des collègues. Aucun rapport hiérarchique ne doit exister entre les CPE et les personnels assurant des missions de Vie scolaire car les CPE ne font pas partie des équipes de direction.

Pour éviter la pression, l'usure liée à la souffrance au travail, la CGT revendique le respect du cadre actuel de la réglementation du temps de travail, la récupération des heures effectuées en cas de dépassements qui doivent rester exceptionnels.

François QUINCHEZ

(1) Conseil National de l'Union



Une université accessible à toutes et tous !

Le 18 novembre 2018, Edouard Philippe annonçait un nouveau plan et la création d'un label « *Bienvenue en France* » censé renforcer l'attractivité des établissements français de l'enseignement supérieur pour les étudiant-es extracommunautaires primo-arrivant-es. Le gouvernement espère 500 000 étudiant-es étranger-ères inscrit-es en 2027.

■ « Bienvenue en France » : un label

La mesure principale de ce plan n'est ni plus ni moins qu'une sélection par l'argent. Il est, en effet, prévu, une augmentation vertigineuse des frais d'inscription : 2 700 euros en licence contre 170 euros aujourd'hui, et 3 770 euros en master contre 243 ou 380 euros suivant les filières.

Aucun décret n'est paru, mais le site « *Campus France* » où les futur-es étudiant-es effectuent leur pré-inscription annonce déjà la couleur ! Les « *droits d'inscription différenciés* » laissent entrevoir l'accès aux études à une certaine élite et l'exclusion d'étudiant-es trop modestes.

Une politique d'immigration choisie

Nous pouvons constater, en tant qu'assistant-es de service social, qu'à l'heure actuelle une majorité des étudiant-es vient en France pour la qualité des études supérieures mais aussi pour leur coût.

La plupart viennent de pays francophones, la France s'affiche donc logiquement en première position dans leur choix mais bien souvent, ils-elles arrivent de zones économiquement pauvres, de fait nous assistons à une politique « *d'immigration choisie* » que dénonce la CGT Éduc'action !

■ La sélection par l'argent

Pour le gouvernement, la préoccupation n'est pas d'améliorer les conditions d'accueil et de vie de ces étudiant-es, mais bien de favoriser l'accès aux classes les plus aisées.

Cette mesure remet en cause l'égalité d'accès à un service public !

Label "bienvenue en France" : la pré-inscription annonce la couleur !



À l'heure actuelle, 17 établissements se sont positionnés contre. Ces président-es d'universités loin d'être entendu-es, subissent un rappel au cadre.

■ Le gouvernement tente de museler les président-es d'université qui s'opposent à cette sélection.

En effet, le 16 janvier la ministre de l'Enseignement Supérieur, Frédérique Vidal s'est exprimée devant le Sénat : « *Les universités sont des établissements publics, opérateurs de l'État et qu'effectivement, en tant qu'opérateurs de l'État et fonctionnaires d'État, il est évidemment très important qu'ils portent les politiques publiques décidées par l'État* » et insiste sur « *le devoir d'obéissance et le devoir de loyauté* ».

Il a été annoncé la création de 6 000 bourses financées par l'augmentation des droits universitaires mais aussi la possibilité pour les ambassades d'exonérer les futur-es étudiant-es. Le nombre d'étudiant-es boursier-ères passerait de 7 000 à 15 000 selon le courrier de la ministre Frédérique Vidal.

Mais quels seront les critères ?

15 000 bourses sont loin d'être suffisantes pour répondre aux difficultés que vont rencontrer des milliers et des milliers d'étudiant-es.

La CGT Éduc'action ne peut que dénoncer cette nouvelle mesure, qui, au-delà d'être discriminante va à l'encontre des principes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité !

Nous revendiquons sa suppression !

Karine Riou CROUS

Le Collectif AESH reçu à l'Assemblée

Dans le cadre du projet de loi "École de la confiance" et à l'initiative des député-es communistes, l'Assemblée nationale a créé en mars 2019 une Commission d'enquête sur l'inclusion des élèves handicapé-es dont le rapporteur est le député Sébastien Jumel.

La CGT Éduc'action et son Collectif AESH national ont été auditionnés le 26 mars 2019 et respectivement représentés par Yvon-Yvan Barabinot, coordonnateur du secteur non-titulaires et Hélène Elouard, représentante et animatrice du Collectif national (Vidéo à voir ici <https://bit.ly/2VTMwe9>).

Après un rappel indispensable sur la situation réelle de l'école actuelle dans différents domaines (moyens mis en œuvre, structures spécialisées, RASED, ULIS, formation enseignant-es,...), l'audition s'est centrée sur la situation des AESH.

Un état des lieux sur la fonction de ce personnel composé à 90% de femmes s'est imposé pour rappeler la précarité inquiétante des AESH avec des salaires misérables, une absence de statut, des conditions de travail difficiles et un manque de reconnaissance. Puis, les invité-es ont balayé les repères revendicatifs en insistant sur le manque de formation des AESH et des enseignant-es et la nécessité de formations communes de ces deux corps de métier pour une synergie et une convergence des savoir-faire.

On espérait que la Commission lèverait le voile sur ce personnel invisible et lui accorderait un horizon où professionnalisation, reconnaissance et titularisation seraient de rigueur, **il n'en est rien !**



Nouveau master Meef : une formation stressante

Le nouveau master Meef a été présenté au Comité Technique Ministériel le 28 mars ¹.

Le moins que l'on puisse dire c'est que ce référentiel de formation représente « *un gros cahier des charges* » et dresse une multitude de compétences que doivent maîtriser les futur-es enseignant-es.

En effet, selon ce référentiel, nos futur-es collègues doivent être des expert-es dans l'ensemble des domaines suivants : sa discipline ou les savoirs scolaires dispensés en classe, la langue française dans sa maîtrise verbale et non verbale, les résultats de la recherche en science de l'éducation, la didactique, la psychologie de l'enfant et de l'adolescent, les questionnements et résultats des évaluations nationales et internationales, le contexte institutionnel, la réglementation propre à l'Éducation nationale mais aussi les lois et règlements qui encadrent la sécurité des biens et des personnes...

Baucoup de domaines, donc... Et beaucoup trop ! Ce référentiel est ambitieux, ce qui n'est pas négatif en soi, mais le niveau d'exigences est tel qu'il ne peut générer qu'un stress permanent durant toute la formation.

En outre, seulement 15% du temps de formation est consacré à la pratique réflexive et à la recherche. On forme des enseignant-es de terrain au détriment de la dimension universitaire... alors que la place du concours a été reculée d'un an et que le recrutement des enseignant-es se fera désormais au niveau M2. De quoi décourager les plus motivé-es !

Isabelle VUILLET et Sylvie AEBISHER

1 vote final : 10 contre, 5 pour

3ème congrès du SNEIP - CGT : Les délégué·es décident du maintien du syndicat national

Depuis sa création, le SNEIP-CGT revendique la création d'un grand service public, laïque et gratuit, l'intégration de tous les établissements privés sous contrat et la fonctionnarisation sur place de tous les personnels (enseignant.es et non enseignant.es).

L'enjeu principal de ce congrès était de confirmer, ou non, l'intégration de notre syndicat dans la CGT Éduc'action processus amorcé en 2011 au Congrès de La Colle Sur Loup, décidé au Congrès de Guidel en 2015, et approuvé par le Congrès de la CGT Éduc'action en 2017.

Des débats de qualité

51 délégué·es représentant la quasi-totalité des académies et les 33 membres de de la CEN et CFC sortante se sont retrouvé·es à Dourdan les 22-23-24 mai 2019.

Quelle est la structuration la plus adaptée pour nous développer, porter nos revendications et défendre au mieux nos collègues ?

Faut-il mieux rester un syndicat séparé, entre profs de l'enseignement privé, de l'agricole et personnels OGEC ou bien est-il plus efficace de s'intégrer dans les syndicats départementaux de la CGT Éduc'action, qui syndiquent les profs du public, les personnels de vie scolaire, administratifs et techniques ?

Lors du débat du jeudi matin, chaque délégué·e a eu l'occasion de s'exprimer.

Les partisan·es de l'intégration ont insisté sur la nécessité de concrétiser un travail mené depuis plusieurs années, la volonté d'une unité syndicale face à nos adversaires (le ministère, les rectorats, le SGEC, les chef·es d'établissement).

Les partisan·es du maintien du SNEIP ont mis en avant l'efficacité de l'outil nous ayant permis jusqu'ici de nous développer, le sentiment d'une intégration prématurée, la crainte que les personnels OGEC ou de l'agricole ne soient pas suffisamment intégrés et donc défendus.

Malgré ces divergences, les échanges ont été sereins et respectueux. De l'avis des observatrices et observateurs extérieur·es (Ferc, CGT Éduc'...) le SNEIP-CGT a vécu un moment démocratique « *exemplaire* ».

À l'issue de ce débat, les délégué·es ont voté.

POUR l'intégration, 51,94% des mandats, CONTRE l'intégration 48,36% des mandats.

Néanmoins, un seuil de 59% des voix (correspondant au vote d'orientation réalisé en 2011) avait été fixé pour pouvoir soumettre au vote, dans un second temps, une dissolution du syndicat (nécessitant les 2/3 des mandats conformément à nos statuts). Malgré une courte majorité, ce seuil n'est pas atteint. Le SNEIP CGT n'intégrera donc pas la CGT Éduc'Action et restera un syndicat autonome.

Une nouvelle direction du SNEIP a donc été élue. Elle aura à charge de poursuivre le travail mis en place par la direction sortante, qui a su mobiliser et dynamiser un grand nombre de camarades, permettant notamment de gagner notre représentativité.

Il n'en demeure pas moins que notre congrès a réaffirmé la nécessité d'un travail commun, public-privé, pour mener les combats contre les politiques ultralibérales en cours et résister face aux attaques contre les salarié·es.

Vive la CGT !

Le bureau du SNEIP





Les pédagogies «dites» critiques, à partir des failles de l'Institution, peuvent travailler à la transformer. Ainsi, le Code de l'Éducation insiste-t-il sur la nécessité de lutter pour l'égalité et contre les discriminations.

C'est l'occasion d'expérimenter des choses en mobilisant des pratiques et des contenus qui relèvent des pédagogies critiques.

Celles-ci donnent aussi un sens et des finalités à nos métiers. Ce sens que Blanquer veut faire totalement disparaître en cantonnant les enseignant·es à des rôles d'exécutant·es.

Jean-Michel Blanquer, dans le cadre de sa politique et de sa loi, entend renforcer la mise sous tutelle de l'agir enseignant et réduire les apprentissages aux savoirs dits fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui).

Dossier coordonné par Pauline SCHNEGG et Matthieu BRABANT

Contre «l'École de Blanquer», lutter pour une École émancipatrice

Cette mise sous tutelle s'accompagne d'une dérive autoritariste visant à faire taire toute critique et à imposer sans discussion les préceptes qui sont les siens. En faisant des neurosciences l'outil ultime et « scientifique » de toute pédagogie, il entend faire de l'École une machine reproduisant les inégalités sociales.

L'École Blanquer s'inscrit dans une idéologie passéiste et autoritaire. L'École, selon le gouvernement et les parlementaires qui le soutiennent, doit être avant tout le lieu de l'obéissance et du formatage au bénéfice de l'ordre républicain, de la défense de la Nation et de la formation des élèves au seul profit du monde de l'entreprise. C'est le sens de l'obligation d'afficher les drapeaux, tricolore et européen dans les salles de classes, amendement à l'initiative de parlementaires réactionnaires et adopté après un débat nauséabond.

Cette loi s'accompagne de réformes qui ont toutes le même objectif de tri social, de sélection et de

renforcement des inégalités territoriales : Parcoursup, réforme du lycée professionnel, démantèlement de l'orientation, réforme du lycée général et technologique, réforme du bac.

La CGT Éduc'action défend une autre École, une École émancipatrice. **Pour la CGT Éduc'action** il faut, pour paraphraser Célestin Freinet (qui était militant pédagogique et militant syndical à la CGT), à la fois lutter contre les réformes destructrices du service public d'Éducation et, pour gagner sur les revendications des personnels, lutter dans nos classes via des pédagogies non reproductrices de l'ordre social.

La CGT Éduc'action a développé cela dans deux résolutions de congrès à retrouver sur son site national :
- Projet d'École et transformation de la société
- Refusons l'autonomie libérale de l'École et affirmons notre liberté pédagogique !

Mais s'inscrire dans des pédagogies critiques n'a de sens que dans l'action collective et dans la lutte. Nous verrons en fin de dossier comment les personnels, collectivement, font de cette lutte contre la loi Blanquer un moment qui marquera les mobilisations. Nous pouvons gagner contre cette loi car les personnels

démontrent leur capacité à lutter et à donner du sens à leur lutte. Nous sommes projet contre projet. D'un côté un projet profondément réactionnaire et libéral, de l'autre un projet émancipateur et libérateur.

Matthieu BRABANT

Pédagogies féministes

La CGT Educ'action, très impliquée dans la lutte contre les discriminations faites aux femmes, s'empare des pédagogies féministes qui parviennent à combiner des réflexions très approfondies sur les modes de domination des femmes et des filles, avec l'élaboration de stratégies, d'outils, pour sortir de cette structure binaire enfermante, et pour **transformer la société**.

Réfléchir avec les pédagogies féministes, c'est refuser de limiter l'action féministe à une liste de préconisations qui ne mettent pas en question fondamentalement les structures et valeurs patriarcales qui favorisent les injustices. C'est s'en prendre à la maladie et pas seulement aux symptômes. C'est s'insurger contre les discours et les pratiques qui se prétendent neutres et qui sont en fait porteurs de valeurs discriminantes.

Débusquer les modes de dominations pour agir

exemple de comprendre pourquoi certaines femmes se positionnent selon des valeurs patriarcales et ont du mal à s'en défaire. **Débusquer les enjeux de la relation de domination** c'est déjà agir. En effet, ces enjeux s'exercent sur plusieurs champs : les relations humaines, la manipulation du langage, les contenus sur lesquels on travaille et les dispositifs que l'on met en place dans la classe.

Les études de genre, souvent transversales, offrent une réflexion approfondie et diffusée dans toutes les disciplines des sciences, dures ou humaines. Elles ont encore une place marginalisée, on comprend bien pourquoi, dans les savoirs universitaires. N'hésitons donc pas à nous appuyer sur ces nombreuses chercheuses, et ces quelques chercheurs, qui viennent soutenir nos arguments.

Si l'on aborde tous les enjeux du groupe classe par ce biais, avec la ferme conviction de l'émancipation nécessaire des filles, on modifie à chaque instant ses pratiques. La question du corpus de références pose immédiatement problème : comment sortir d'une vision androcentrée des savoirs ? Ainsi, la proportion d'œuvres d'autrices étudiées en français, 2 sur 80 en terminale L, 3 sur 81 en prépa scientifique¹ nous impose de travailler à un rattrapage. Les prises de paroles en

Cela implique de **travailler dans tous les milieux et ensemble**, sur un **mode coopératif**, à l'analyse des situations en favorisant l'expression de celles –et parfois ceux- qui souffrent de la situation. Il s'agit d'entendre les caractéristiques des préjudices subis par les opprimé-es mais aussi d'analyser les privilèges de chacun-e. Cela permet par

exemple de comprendre pourquoi certaines femmes se positionnent selon des valeurs patriarcales et ont du mal à s'en défaire. **Débusquer les enjeux de la relation de domination** c'est déjà agir. En effet, ces enjeux s'exercent sur plusieurs champs : les relations humaines, la manipulation du langage, les contenus sur lesquels on travaille et les dispositifs que l'on met en place dans la classe.

classe ont été analysées : elles sont statistiquement en majorité masculines, quelles que soient les disciplines... Comment agir ? On est vite amené-e à **revisiter les discours, à reformuler, à pratiquer, déjà, une langue égalitaire**, qui rend audible l'attention que l'on porte aux filles dans la classe : bref, à démasculiniser le langage.

Mais, encore une fois, ce qui est le plus important dans les pédagogies féministes, c'est d'**élaborer nos propres stratégies pédagogiques et didactiques**, en fonction de cette volonté non négociable de favoriser l'émancipation des filles, et, par ricochet, de tous les êtres humains.

Pauline SCHNEGG

1 Source conférence georgeledeuxième

Les pédagogies critiques

Entretien avec Irène Pereira, chercheuse en sociologie et en philosophie. Elle enseigne la philosophie à l'ESPE de Créteil. Elle vient de publier avec Laurence De Cock « *Les pédagogies critiques* » (Editions Agone).

Réflexions pour une action transformative

- Tu as publié plusieurs ouvrages sur les pédagogies critiques et d'introduction aux travaux de Paulo Freire. Tu viens de publier avec Laurence De Cock un ouvrage intitulé « *Les pédagogies critiques* ».

■ Peux-tu nous présenter rapidement ce que sont les pédagogies critiques ?

Les pédagogies critiques sont un ensemble de pédagogies nées dans la continuité de l'oeuvre du pédagogue brésilien Paulo Freire (1921-1997) auteur en 1968 de *Pédagogie des opprimés*. Ce pédagogue est devenu actuellement, au Brésil, la bête noire du président d'extrême droite Jair Bolsonaro. Peu développées dans l'aire francophone, les pédagogies critiques constituent un vaste courant à l'étranger, dans les pays de langue anglaise, portugaise et espagnole, comprenant des pédagogies telles que : la pédagogie critique du néolibéralisme, la pédagogie critique féministe, la pédagogie anti-raciste, la pédagogie critique de la norme, l'éco-pédagogie... Ces pédagogies se caractérisent par leur visée de transformation sociale orientée vers la justice sociale.

■ Quels liens sont possibles d'après toi avec les organisations syndicales ?

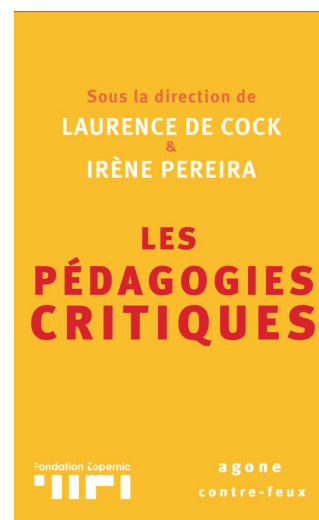
C'est un point extrêmement important. Les pédagogies critiques partagent la même finalité que le syndicalisme de lutte, à savoir la transformation de la société orientée vers la justice sociale. Ce ne sont pas unique-

ment des pédagogies à destination des élèves, mais elles s'adressent à tout le monde : formation militante, éducation populaire, enseignement scolaire et universitaire... L'objectif de la pédagogie est pour Paulo Freire, la « conscientisation ». Il s'agit d'un processus d'élévation globale de la conscience sociale visant la prise de conscience des inégalités sociales et des discriminations qui structurent la société. La conscientisation comporte deux dimensions : la réflexion critique et l'action transformative. Les pédagogies critiques, comme le soulignent Paulo Freire et ses continuateur-trices, sont fortement engagées dans la critique du néolibéralisme en éducation en particulier.

■ À l'heure où Blanquer s'enfonce dans l'autoritarisme, y compris en réduisant les apprentissages à des savoirs dits fondamentaux, en quoi les pédagogies critiques constituent-elles un outil de résistance ?

Les pédagogies critiques s'opposent au réductionnisme techniciste de la pédagogie à une didactique technoscientifique. L'agir éthique doit normer l'agir technique. Cela veut dire en premier lieu qu'il est problématique d'affirmer qu'une pédagogie est prouvée comme scientifiquement efficace parce que l'efficacité ne peut pas être pensée sans lien avec des finalités. Efficace pour quoi faire ? **Pour former des travailleur-ses productif-ves adapté-es au marché ou pour lutter contre les inégalités sociales à l'école et les discriminations, pour former des citoyen-nés doté-es d'une conscience critique ?** En outre, il ne s'agit pas seulement de penser les finalités, il faut également penser l'éthicité des moyens. On n'éduque pas un être humain comme on programme une machine.

Entretien réalisé par Matthieu BRABANT



Des mobilisations pour une autre École

La loi Blanquer, loi École de la Confiance n'est pas, comme a voulu le présenter le ministre, un simple véhicule législatif permettant de mettre « aux normes » certaines situations et de respecter la promesse du candidat Macron de rendre la scolarité obligatoire dès 3 ans.

Un projet néfaste

Cette loi va bien au-delà et si elle a suscité une levée de boucliers dès son passage à l'Assemblée c'est en raison de l'idéologie sous-jacente qu'elle contient. Celle-ci n'est pas du tout partagée par le monde éducatif.

Les enseignant·es du 1^{er} degré ont immédiatement réagi à l'amendement, article 6 quater, qui instaurait les fameux EPSF.

Pour la première fois depuis bien longtemps enseignant·es et parent·es se sont retrouvés côte à côte, dans des luttes locales qui ont pris différentes formes : grèves et manifestations bien sûr mais aussi occupations d'école de nuit, barbecues revendicatifs, le tout relayé par la presse locale et les réseaux sociaux.

D'autres articles suscitent beaucoup d'inquiétude : l'article 1 qui restreint la liberté d'expression, l'article 8 sur les expérimentations et notamment sur le temps de

travail (un amendement au Sénat est très explicite sur la question, l'annualisation ne serait plus un tabou !) sans oublier l'article 14 bis qui rend obligatoire la formation continue des enseignant·es pendant les vacances.

Les personnels de l'Éducation se sont alors emparés des différentes journées de grève et de manifestation du printemps y compris celle interprofessionnelle du 19 mars. En marge des cortèges, les enseignant·es ont aussi renoué avec les Assemblées générales pour débattre et voter des modes d'action.

Deux grandes manifestations nationales, le samedi, sont venues rythmer cette période. Si la mobilisation a pu parfois surprendre agréablement certains jours, elle a été très inégale et les divisions syndicales n'y sont pas étrangères. Des syndicats d'accompagnement, critiques par rapport à la loi, n'ont plus voulu participer à la moindre mobilisation à partir du 4 avril au prétexte d'une reprise des discussions avec le ministère.

Ce n'est, bien sûr, pas le choix qu'a fait la CGT Educ'Action qui, après avoir rencontré le ministre à son invitation, a très vite compris qu'il fallait imposer un rapport de force pour exiger l'abandon de ce projet néfaste.

Le passage au Sénat a, par ailleurs, considérablement aggravé le texte initial. Dès lors, il n'y a pas de négociation possible et nous avons pris la décision, au contraire, de soutenir toutes les luttes en cours y compris quand nous étions seul·es à le faire comme ce fut le cas le 21 mai (appel national à une journée de grève CGT/SUD)).

Ce texte ne mérite aucune compromission et notre position se doit de traduire au plus près les aspirations des collègues en lutte sur le terrain.

Pour tou·tes ceux·celles qui refusent l'école du « *tri social* » que tente d'imposer ce gouvernement, la construction du rapport de force est la seule réponse à lui donner. Ce constat doit à l'évidence nous conduire à une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour convaincre nos collègues et la population du danger de ces réformes.

Les modes d'actions, le périmètre unitaire nécessaire pour résister à un gouvernement qui ne lâche rien sur le fond, qui engage des réformes idéologiques modifiant notre société et marginalise les organisations syndicales doivent aussi être questionné si nous voulons résister et enrayer la crise du syndicalisme.

Patrick DÉSIÉ



Violences au travail : ne pas qualifier les faits pour mieux les faire cesser

Face à des situations de violence au travail, grande est la tentation de qualifier les faits : discrimination, burn out, harcèlement, etc. Pourtant, qualifier n'apporte rien et peut même nuire à la victime présumée comme au syndicat.

■ Ne pas s'exposer à l'attaque en diffamation

Les notions de discrimination, de harcèlement, etc. sont, au niveau du droit, différentes de l'usage que l'on en fait en société et évolutives avec les jurisprudences. **Un-e syndicaliste qui n'est pas un-e juge**, ne peut ni infirmer, ni certifier l'opinion de la victime. De surcroît, **qualifier les faits expose à une attaque en diffamation** qui peut viser tout autant la victime que le syndicat qui la défend.

■ Défendre la dignité des agent-es

Dans une partie du Code du travail qui s'applique à l'ensemble du monde du travail, Fonction publique comprise, il est spécifié que « *l'employeur prend les mesures pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs* » (**article L 4121-1**). L'article 2.1 du décret 82-453 vient utilement en complément : « *Les chefs de service sont chargés, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des délégations qui leur sont consenties, de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité* ». **Il convient donc d'alerter les chef-fes de service pour qu'ils-elles interviennent dans les plus brefs délais pour préserver la santé des agent-es.**

■ Signalement dans le RSST et soutien du syndicat

Le **Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST)** est fait pour alerter la hiérarchie concernant toute question en lien avec la santé (voir PEF n°154, p. 15).

Comme le signalement est individuel, le syndicat peut le soutenir avec un appel téléphonique ou un courrier qui ne qualifie rien mais « **demande le rétablissement de conditions de travail saines** » ou dénonce des « **risques organisationnels de nature à dégrader la**

santé d'un ou de plusieurs agents », en prenant appui sur les références juridiques citées plus haut.

L'agent-e peut également demander la **protection fonctionnelle du-de la fonctionnaire** en fonction de la gravité des faits.

■ Monter un dossier le cas échéant

Les situations sont parfois telles, qu'il ne suffit pas d'obtenir l'arrêt des agressions. Le travail syndical consiste alors à **construire un dossier permettant d'authentifier les faits incriminés afin d'obtenir des réparations**. Là encore, se cantonner aux faits en rassemblant les documents utiles et les témoignages de collègues (utiliser l'attestation de témoin, cerfa n° 11527*03). Il convient alors de travailler collectivement.

Un fait, c'est un lieu, une date, une heure, la liste des personnes présentes, la description de l'événement, sans qualifier : on n'écrit pas que X a insulté Y, on cite les propos, entre guillemets.

N'hésitez pas à nous contacter à :

conditionsdetravail@cgteduc.fr

LE COLLECTIF CONDITIONS DE TRAVAIL.



Le devoir de réserve

La Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires loi dite loi Le Pors, article 6 stipule :

« La liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires.

Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation sexuelle ou identité de genre, de leur âge, de leur patronyme, de leur situation de famille, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race. »

Sanctionner et museler les personnels

Les fonctionnaires et agent-es contractuel-les sont soumis-es au devoir de réserve. Cette obligation concerne le mode d'expression des opinions et non leur contenu. Un-e enseignant-e a donc le droit, comme tout-e citoyen-ne, d'exprimer son opinion, de participer à une manifestation publique, de signer une pétition...

Tout-e fonctionnaire est également soumis-e à une obligation de discrétion professionnelle concernant le fonctionnement de son administration. Et certain-es agent-es sont tenu-es au secret professionnel concernant les informations touchant les usager-ères dont ils ou elles sont dépositaires dans le cadre de leurs fonctions.

L'obligation de réserve s'applique pendant et hors du temps de service. Ce devoir s'applique plus ou moins rigoureusement selon la place dans la hiérarchie (l'expression des hauts fonctionnaires étant jugée plus sévèrement), les circonstances dans lesquelles un-e agent-e s'est exprimé-e, la publicité donnée aux propos et les formes de l'expression.

C'est la jurisprudence qui détermine, au cas par cas, les atteintes au devoir de réserve.

Loi Blanquer - article 1 du Projet de loi sur l'École de la confiance

« Par leur engagement et leur exemplarité, les personnels de la communauté éducative contribuent à l'établissement du lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation. Ce lien implique également le respect des élèves et de leur famille à l'égard de l'institution scolaire et de l'ensemble de ses personnels. »

Cet article 1 porte sur la liberté d'expression des personnels de l'Éducation nationale. Il vise avant tout à restreindre le droit individuel à s'exprimer. Il indique clairement que Jean-Michel Blanquer souhaite pouvoir sanctionner et museler les personnels, comme il ne peut pas le faire actuellement. L'expression des collègues sur les réseaux sociaux ou en direction des familles est particulièrement ciblée.

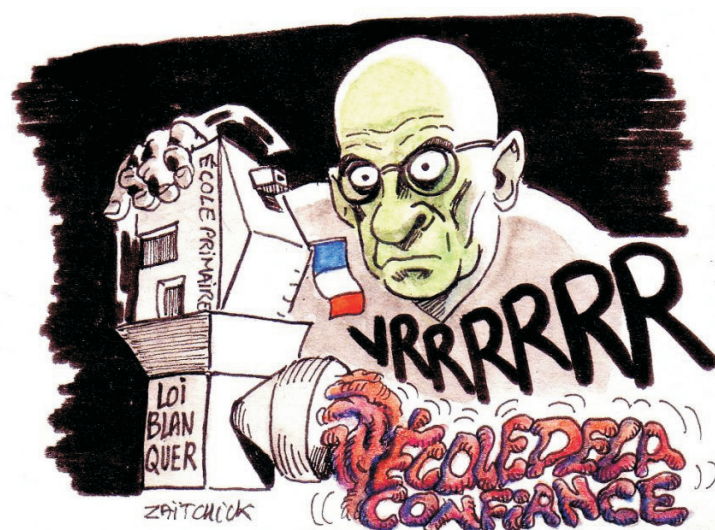
Avec cet article, toute critique portée par un personnel de l'Éducation nationale sur l'Institution pourrait être légalement sanctionnée. Pour la CGT Éduc'action, c'est inacceptable.

La CGT Éduc'action dénonce l'autoritarisme et l'attaque idéologique globale que mène JM. Blanquer contre les conditions d'exercice et la liberté d'expression des personnels.

Michèle SCHIAVI

Textes de référence

Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires : article 26



Construire l'égalité à l'École pour gagner l'égalité au travail

Pari tenu, pari gagné ! La journée de formation coorganisée par la CGT Educ'action et la FERC a connu un franc succès le 29 mars à Montreuil avec la participation de près de 50 camarades.

Patrick Désiré, secrétaire général de la CGT Educ'action a tout d'abord rappelé le travail mené dans l'organisation sur les questions d'égalité femmes-hommes depuis la création de la Collective en 2012 avec notamment le vote de la

Lutter contre les stéréotypes

résolution « *égalité femmes-hommes* » en 2017. Après une première journée d'étude sur l'égalité salariale en 2015, notre syndicat devait aussi mener une réflexion collective sur le rôle de l'école pour lutter contre les stéréotypes de genre. L'usage de la langue nourrissant la reproduction de ces stéréotypes, il a été fait le choix d'inviter Éliane Viennot (voir page rencontre). L'auteurice du livre « *Non le masculin ne l'emporte pas sur le féminin* » a enthousiasmé la salle en démontrant que le langage égalitaire était à la fois un enjeu pour l'égalité entre les femmes et les hommes mais aussi « *un enjeu de démocratisation de la langue* ». Ainsi, l'écriture égalitaire n'est pas qu'un symbole, elle remet en cause « *les fonctions, les réactions, les pouvoirs genrés dans la société* ».

Débats et ateliers ont permis de prendre conscience que nos capacités d'action peuvent se porter à deux niveaux : en tant que professionnel·les de l'éducation mais aussi en tant que militant·es de la CGT soucieux·ses de mener le combat féministe dès l'École. Cette journée d'étude sera déclinée en formations syndicales.

Coordonné par Nadine CASTELLANI- LABRANCHE
et sandra GAUDILLÈRE

Prévention des violences faites aux enfants

Comme pour les violences faites aux femmes, à 95% l'agresseur est un homme et profite de la vulnérabilité de sa victime. Et cela quel que soit le milieu social.

Quels signes pour nous alerter : un·e enfant prostré·e, ou stressé·e, ou qui se met trop en conformité avec les attentes des adultes, en échec scolaire ou au contraire qui surinvestit cet espace de liberté qu'est l'école, un·e enfant qui montre un comportement anormal vis-à-vis de la sexualité, qui manifeste des troubles de l'alimentation...

Agir : penser l'impensable !

Et mettre en place l'écoute de l'enfant en remettant les choses dans leur contexte : l'enfant est victime, l'agresseur est coupable. Apprendre aux enfants à se protéger.

Avec les plus grand·es, mettre en place des ateliers pour lutter contre le harcèlement et les violences sexuelles.

Par des situations de la vie courante, faire réagir les élèves avec des outils tels que le court métrage « *Je suis ordinaire* » (sur le viol conjugal) ou le film d'animation qui explique le consentement à travers une tasse de thé.



Orientation scolaire et ségrégations sexistes

« *L'orientation des jeunes est socio-sexuée.[...]. Elle est révélatrice des déterminismes et des inégalités sociales* »⁽¹⁾

À chaque palier d'orientation, ou quand l'offre de formations se diversifie, des différences d'orientation entre les filles et les garçons apparaissent.

Quel sera d'ailleurs l'impact de la réforme du lycée et de Parcoursup où les vœux des filles risquent d'être plus modestes ?

Les ségrégations genrées dans les filières entraînent une division sexuée du monde du travail et donc des inégalités entre femmes et hommes en termes d'insertion, de rémunération, de temps de travail, de responsabilités exercées...

Malgré cinq conventions interministérielles depuis 1984, les politiques publiques ne parviennent pas à lutter contre les stéréotypes de genres en matière d'orientation.

Il est important de travailler sur la féminisation des métiers, et la manière dont ils sont présentés. Cette question doit être présente dans les formations des personnels et des moyens (décharges, formations...) doivent être donnés aux référent-es égalité des établissements.

(1) Françoise Vouillot, Avis du CESE avril 2018, L'orientation des jeunes

(2) Voir : « Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur 2019 »



Quelles pratiques pédagogiques pour gagner l'égalité ?

Une pédagogie féministe est forcément politique. Si on prend exemple sur « La pédagogie des opprimé-es » de Paulo Freire, il s'agit de conscientiser les enjeux de pouvoir, les privilèges pour s'en détacher. Dans le cas de l'égalité femme-homme, il faut d'abord rattraper le retard, revaloriser, pour faire tomber toutes les dominations.

Chausser les lunettes du genre

Nos pratiques quotidiennes dans notre salle de classe et dans le reste de l'établissement peuvent aider à rétablir l'équilibre.

Le langage : à l'oral comme à l'écrit penser à utiliser les termes épicènes, féminins et masculins, s'adresser aux élèves ou distribuer la parole en alternant filles et garçons, mixer les équipes.

Les contenus d'enseignement : choisir des autrices, mettre en avant les femmes dans les sciences, l'Histoire, l'art ; rétablir l'équilibre entre les personnages féminins et masculins en littérature.

L'occupation de l'espace : une notion émergente dans la lutte pour l'égalité. Dans la classe, dans l'établissement, les espaces sont-ils égalitaires ?

Mais aussi, se servir des actions ponctuelles (8 mars, 25 novembre), investir le CVC ou le CVL, les projets ERASMUS, bref penser à chausser les lunettes du genre à chaque fois qu'un dispositif, un projet se met en place.



Éliane Viennot Professeuse de littérature française de la Renaissance

■ Pouvez-vous vous présenter ?

Je suis professeuse émérite à l'Université de Saint-Étienne mais j'avais commencé ma carrière par fonder une librairie ! Après cette expérience, j'ai repris mes études et commencé ma thèse. Puis j'ai passé l'agrégation, et j'ai enseigné huit ans en collège avant de trouver mon premier poste dans le supérieur, en Corse.

■ D'où vient votre engagement dans le combat féministe et quelle(s) forme(s) prend-t-il aujourd'hui ?

J'ai lu Simone de Beauvoir adolescente, grâce à une prof féministe. Mais c'est en 1973, après avoir participé au mouvement étudiant, que j'ai vu que les femmes étaient toujours au second plan, ce qui m'a agacée. J'ai rejoint le MLAC et fondé avec quelques femmes un groupe de la tendance « *lutte de classe* ». Comme des militantes du groupe Révolution y intervenaient, j'ai adhéré à cette organisation, où j'ai tout de suite rejoint la « *direction femmes* ». J'ai quitté ce groupe à cause de son incapacité à réaliser l'égalité dans ses rangs, et j'en ai tiré le bilan avec d'autres « *dissidentes* » dans le livre *C'est terrible quand on y pense* (Galilée, 1982).

Avec quelques-unes de ces femmes j'ai fondé la librairie Carabosse. Puis, je me suis engagée dans le combat pour la parité. Mes recherches vont dans le même sens. Spécialiste des femmes politiques à la Renaissance, j'ai élargi mon étude à l'histoire des relations de pouvoir entre les sexes en France. J'essaie par ce travail de faire comprendre pourquoi ce pays est si rétif à l'égalité.

■ En quoi le langage intervient-il dans le débat sur l'égalité femmes-hommes ?

La fin du Moyen âge et la Renaissance sont, en Europe, traversées par la grande polémique qu'on appelle la Querelle des femmes. Ses principaux nœuds sont l'éducation, le pouvoir politique et le partage de l'autorité dans la famille. Les débats sur la langue ne surgissent qu'au début du xvii^e siècle, quand les femmes commencent à bénéficier d'une éducation, montent en puissance dans la littérature, les arts, la philosophie...

La masculinisation de la langue qui démarre à cette époque est une manière de combattre les progrès de l'égalité. Et cette bataille se poursuit toujours. Refuser aux femmes de porter les titres qui leur conviennent (d'après les règles de la langue française), c'est leur faire comprendre qu'elles marchent sur les plates-bandes des hommes. Apprendre aux enfants que « *le masculin l'emporte sur le féminin* », c'est leur faire comprendre que les hommes ont beaucoup plus de valeur que les femmes, et qu'il faut toujours leur laisser le dernier mot. Conserver l'appellation « *droits de l'homme* », ou admettre la thèse du « *masculin générique* », c'est conforter cette même idéologie.

■ Vous êtes venue débattre avec la CGT Educ'action, pourquoi ?

Parce que les enseignant·es sont au cœur des transformations à venir et qu'il est urgent de les mettre en route. Les journalistes aussi sont très important·es, mais c'est dans l'enfance qu'on acquiert les bons ou les mauvais réflexes. Et puis les profs, c'est mon milieu !

Entretien réalisé par Nadine CASTELLANI LABRANCHE

Fonction publique : agir autrement

Avec la mise en œuvre du chantier « *Action Publique 2022* », l'accentuation et la généralisation des politiques austéritaires, le projet de loi portant transformation de la Fonction publique, l'entreprise de démolition de la Fonction publique et de ses personnels est plus que jamais à l'ordre du jour.

Toutes les organisations syndicales représentatives des personnels de la Fonction publique ont appelé avec succès les personnels à une journée de grève et de manifestations, le jeudi 9 mai dernier.

La CGT porte un autre projet pour la Fonction publique pour en faire un outil au service de la satisfaction des besoins, de l'émancipation humaine, d'une autre appropriation et répartition des richesses produites,

d'une autre logique de développement articulant la reconquête des activités et de l'emploi industriels avec la nécessaire transition écologique.

La CGT réitère son exigence d'une amélioration significative des conditions de vie au et hors travail des personnels, actif-ves et retraité-es, avec l'augmentation immédiate des traitements, des salaires, des pensions et des retraites, l'arrêt des suppressions d'emplois, la définition d'un plan pluriannuel de recrutement et de titularisation des agent-es non-titulaires, le retrait du projet de loi portant transformation de la Fonction publique, le maintien et l'amélioration du statut général des fonctionnaires, la réduction du temps de travail à 32 heures, le renforcement des régimes général et spéciaux de protection sociale.

Avec la CGT, mobilisons-nous pour la défense de la Fonction publique et de ses agent-es.

Christophe DELECOURT

À notre santé... par ordonnances !

Un mouvement social d'ampleur ! Gilets jaunes, syndicats.

Un débat bidon, et pourtant mise en place par ordonnances du projet « *ma santé 2022* » présenté comme une meilleure organisation des professions de santé au bénéfice des patient-es et des personnels.

Au fond, ce projet va au-delà d'un plan d'austérité et attaque les fondamentaux de notre système : financement de la sécurité sociale par l'impôt à la place des cotisations ; relégation de l'hôpital de proximité comme établissement de dernier recours au profit du lucratif privé, avec le transfert des compétences vers les Groupements Hospitaliers de Territoire et le développement de l'ambulatoire et des hôtels de santé, les actes médicaux transférés aux pharmaciennes avec outils connectés. Dans la mise en place de la médecine 4P (Personnalisée, Participative, Prédictive, Préventive), le ou la malade sera responsable de son parcours, de sa maladie, de son coût.

**Qui recueille les données de notre e.dossier ?
Les entreprises du numérique ?**

**Qui les utilise ? Employeurs-ses, assurances,
banque ? Quelle protection ?**

La CGT doit intervenir vu la situation explosive aux urgences et comme à Lyon le 4 avril devant l'ARS où une camarade de la santé après avoir exposé les problèmes le rappelle : « *l'argent existe pour défendre les services publics et les besoins sociaux !* »

Partageons les richesses créées par le travail, luttons contre l'évasion fiscale, supprimons les exonérations des cotisations des entreprises.

Notre Dame ne dira pas le contraire !

Jeanine EYMARIAT SNR

Du 12 au 17 mai : 52^{ème} congrès de la CGT

La délégation de la FERC est composée de 37 militantes et militants portant les mandats de leurs syndicats, sur 938 délégué-es. Dans la salle, les commissions mais aussi au bar, nous discutons, débattons, échangeons, confrontons nos points de vue, dans une ambiance fraternelle et globalement joyeuse ! Evidemment, comme dans tous nos congrès, il y a aussi des moments de tension et de stress. Chaque délégué-e portant des centaines de voix de syndiqué-es, il y a des moments de doute et de questionnement pour essayer de bien rester fidèle aux orientations de son organisation... Mais plus la préparation a été collective, plus il est confortable d'organiser ses votes, inversement les délégué-es dont les syndicats n'ont pas pu tenir de réunions préparatoires ont connu quelques moments de solitude.

La CGT à l'offensive

Le rapport d'ouverture de Philippe Martinez aborde de nombreux pans de notre activité et de nos différents secteurs ; sans langue de bois, il dresse le portrait d'une CGT à l'offensive et porteuse plus que jamais d'un projet de transformation sociale, avec un passage apprécié sur la fierté de combattre en faveur de l'accueil des migrant-es dans des conditions dignes, ou encore sur l'égalité femmes-hommes.

Gilets jaunes, retraites, services publics, diversité des syndiqué-es, formes d'action syndicale, stratégie pour le prochain mandat : tels sont parmi d'autres les thèmes abordés lors du débat suivant le rapport d'actualité.

On se souvient des événements de Mantes-la-Jolie où des lycéen·nes ont été placés à genoux et les mains derrière la tête, ces lycéen·nes étaient auditionné·es par l'IGPN (Inspection Générale de la Police Nationale) qui conclut qu'il n'y pas eu de comportement policier déviant. La FERC souhaite montrer le soutien de la CGT. Le bureau du congrès a demandé aux congressistes de se lever poings levés, face aux images des jeunes maltraité·es par la police. Photos et vidéo du journal CGT



la NVO ont été relayées, mentionnant la proposition de notre fédération et le soutien du congrès aux lycéen·nes arrêté·es.

Parallèlement, le congrès fait le constat d'un certain nombre de difficultés : transformation du travail, déserts syndicaux, la CGT n'est présente qu'auprès de 48 % des salarié·es. Après plusieurs heures de suspense sur l'issue du vote, le congrès adopte mercredi un amendement relatif aux échanges avec toutes les organisations syndicales internationales, celles affiliées comme nous à la CSI (Confédération syndicale internationale) mais aussi celles affiliées à la FSM (Fédération syndicale mondiale).

La possibilité de syndiquer les étudiants et étudiantes fait l'objet d'amendements qui ne sont pas intégrés mais c'est à coup sûr un débat à poursuivre. Enfin, des interventions, dont celles du secrétaire général réélu, insistent sur la nécessité de lier urgence sociale et urgence climatique.

Rendez-vous dans 3 ans pour un 53^{ème} congrès !

Frédéric MOREAU, Matthias PEREZ et Marie BUISSON

Mensonges d'État et trahison de la réforme de l'ASE : la «bienveillance» selon Macron

Le mensonge d'État de Castaner sur l'« *attaque* », puis « *l'intrusion violente* » des manifestant-es du 1^{er} mai fuyant les charges policières et les gaz lacrymogènes, n'est pas le premier. Le même ministre prétend que les ONG du sauvetage en mer se rendent complices des passeurs. Rien d'étonnant d'un gouvernement qui vide de sa substance, par un amendement de dernière minute, une proposition de loi visant à rendre obligatoire les contrats jeunes majeur-es, **et continue d'enfermer les enfants.**

Une attitude irresponsable

En sortant du conseil des ministres de l'intérieur du G7 le 5 avril, Castaner s'est trouvé un point commun avec son homologue italien Salvini : il a dénoncé une prétendue « *collusion* » des ONG avec les passeurs, les appelant à une « *attitude responsable* ». Quelle hypocrisie ! C'est la fermeture des frontières qui fait le jeu des passeurs, les rendant de plus en plus incontournables.

Dans une lettre ouverte au ministre, SOS Méditerranée¹ remet les pendules à l'heure : les ONG « *travaillent systématiquement dans le respect absolu du droit maritime international, en toute transparence et en totale coordination avec les autorités maritimes* ». Elle rappelle que la « *Méditerranée centrale reste l'axe migratoire le plus mortel au monde où plus de 18 000*

personnes ont perdu la vie ces cinq dernières années. Pourtant, le droit y est bafoué depuis le mois de juin 2018, avec la fermeture des ports italiens et le transfert des responsabilités du sauvetage aux garde-côtes libyens. Depuis, aucun mécanisme de débarquement des rescapés conforme au droit maritime n'a été mis en place par les États européens ». L'irresponsabilité est du côté des États !

Parmi les 12 engagements que les États généraux des migrations² demandent aux candidat-es aux Européennes de porter, figure celui d'assurer « *la protection, l'éducation, la formation des Mineur-es Non Accompagné-es et des Jeunes Majeur-es qui arrivent en Europe* ». Le gouvernement a montré ce qu'il en pensait.

Alors que la proposition de loi Bourguignon (pourtant LREM) visait à améliorer la situation des enfants placés atteignant 18 ans en obligeant les départements à leur proposer un contrat jeune majeur, le gouvernement a imposé un amendement surprise qui change tout : pas d'obligation pour les départements et discriminations entre les jeunes. Les mineur-es non accompagnés sont clairement visés. Le gouvernement encourage la maltraitance institutionnelle.

Le nombre d'enfants enfermés en rétention a été multiplié par 5 de 2013 à 2018 et ce malgré les condamnations de la France par la Cour européenne des droits de l'Homme en 2012 et 2016. La loi asile-immigration de 2018 ne manquera pas d'aggraver les choses avec le doublement de la durée de rétention. L'UNICEF a lancé une campagne³, à laquelle s'est associé le RESF : **On n'enferme pas un enfant. Point.**

Pablo KRASNOPOLSKY



¹ sosmediterranee.fr

² eg-migrations.org

³ <http://lp.unicef.fr/vous-avez-la-cle/>



... Comme confiance

« **L**a confiance se mérite et ne peut s'exiger »⁽¹⁾ et le simple fait que le ministre de l'Éducation fasse voter une loi « *pour une école de la confiance* » témoigne de la défiance à l'égard de l'institution scolaire et de la méfiance généralisée dans une société du tou-tous contre tou-tous !

Est-ce bien raisonnable ?

■ Étymologiquement du latin cum (avec) et fidere (fier), la confiance relie à l'idée de se fier à quelqu'un·e ou à quelque chose ; et à Dieu en premier lieu, dans le modèle théologico-politique. Les Lumières et les Matérialistes poseront la

question de la raison versus la foi (aveugle du charbonnier).

■ À l'école donc, comment les générations montantes pourraient-elles faire confiance alors que l'ascenseur social est en panne ? Et que dire des enseignant·es du public qui mettent leurs propres enfants dans le privé « *dès l'école primaire parce que l'hyper compétitivité y règne déjà. Et cela empire. Dans le monde de l'éducation, il n'est plus question que d'excellence, de compétition. Comme de performance dans le monde du travail.* »⁽²⁾

■ En politique : « *les promesses électorales n'engagent que ceux qui les croient* »⁽³⁾ prouve que la confiance va toujours de pair avec la trahison. Par contre « *j'invite autrui à me faire confiance, mais je l'invite aussi à ruiner ma réputation, si je manque à ce que j'ai promis* »⁽⁴⁾. C'est ce qui se passe avec le dégagisme actuel, ou la méfiance des « *gilets jaunes* » à l'égard des corps constitués.

■ En économie, il y a toujours une asymétrie de l'information entre l'acheteur·euse et le ou la vendeur·euse. La théorie du choix rationnel veut que l'on se fasse confiance car en retour on en attend un avantage.

■ En sociologie on appelle « *encapsulated interests* »⁽⁵⁾ (intérêts enchâssés) l'intérêt, pour le ou la destinataire de la confiance, de s'en montrer digne. Ma confiance repose sur la réciprocité des intérêts, à et pour, perpétuer la relation.

■ En amour, les sentiments échappent au calcul risques – bénéfiques. La confiance confine à l'aveuglement, elle nous met dans un état de vulnérabilité et de dépendance « *aussi obligatoires et nécessaires que le plaisir physique* »⁽⁶⁾.



En conclusion, la confiance est toujours un pari, « *la confiance n'a plus de prix lorsqu'on la partage avec des hommes corrompus* »⁽⁷⁾ mais elle est nécessaire pour générer du lien.

Jean Claude LABRANCHE – FERC-CGT

(1) Sosthène de La Rochefoucauld-Doudeauville, Pensées, 1861

(2) Michela Marzano, Libération, 25/11/2012

(3) Généralement attribuée à Charles Pasqua (1927-2015)

(4) David Hume, Enquête sur les principes de la morale, 1751

(5) Russel Hardin, Les moments de la confiance, 2006

(6) Françoise Sagan, Le lit défait, 1977

(7) Louis Antoine de Saint Just, Papiers inédits trouvés chez Robespierre,



la
cgt

ÉDUC'
ACTION



La CGT Éduc'action réaffirme la liberté pédagogique et la nécessité de pédagogies critiques pour contrer la volonté ministérielle de mettre les enseignant-es sous tutelle !